

# **CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL de CLOHARS-CARNOET**

**CLOHARS-CARNOET, le 12 décembre 2025,**

**Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,**

*J'ai l'honneur de vous inviter à assister à une réunion du Conseil Municipal, en séance ordinaire, qui se déroulera **en mairie, salle du conseil municipal**, le :*

**Le jeudi 18 décembre 2025 à 20H00**

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12-11-2025**

### **II - URBANISME**

- A. Avis sur le projet de PLUi révisé – Arrêté le 11 décembre 2025

Concernant la délibération portant l'avis de la commune sur le projet de PLUi révisé arrêté le 11 décembre 2025, l'annexe de cette délibération, à savoir le dossier d'arrêt du projet de PLUi révisé, est consultable et téléchargeable grâce au lien suivant : <https://dri.me/BvUYpSuFjok9QgcR4vgnZNTQDUZ4Hg> Pour accéder au contenu, vous devez télécharger individuellement chaque fichier zippé en cliquant sur l'icône ↗ située à droite du nom du fichier. Ces fichiers sont volumineux. En cas de difficulté de téléchargement, vous pouvez écrire à [plui@quimperle-co.bzh](mailto:plui@quimperle-co.bzh)

### **III – FINANCES**

- A. Rapport d'orientations budgétaires 2026
- B. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement de l'année N+1
- C. Vote des tarifs communaux 2026
- D. Vote des tarifs portuaires 2026
- E. Convention de partenariat avec l'association « les P'tits malins » qui assure la gestion de la crèche
- F. Convention de mise à disposition de mouillages sur la Laïta avec la société publique locale Compagnie des Ports du Morbihan (CPM)
- G. Convention de prestation de services avec la compagnie des ports du Morbihan (CPM) pour la gestion du port Pouldu Laïta
- H. Convention avec le syndicat départemental d'énergies et d'équipement du Finistère (SDEF) pour l'éclairage public du secteur sud la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Hauts du Sénéchal
- I. Décisions du Maire en matière de finances et de marchés publics

### **IV – INTERCOMMUNALITE**

- A. Convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Finistère pour surveillance des plages de Clohars-Carnoët

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Maire,**

**Jacques JULOUX**

